

Vivre à Arbin

Lettre à un Ami

Conseil Municipal

Réunion du Conseil

Lettre n°188.

Bien cher Albinus,

Le Conseil Municipal s'est réuni le 8 avril. 9 conseillers étaient présents. Mme Brun avait donné pouvoir à M. Nardelli. Mmes Dupuy, Péjoan et Verhague étaient absentes. Pour mémoire le Conseil ne compte plus que 13 membres.

Le Maire demande le rajout à l'ordre du jour du point suivant : Dossier M. Ladiré : demande du Notaire. Accord à l'unanimité. Le compte-rendu du Conseil du 29/01/2024 est adopté à l'unanimité.

1-Tarifs communaux 2024 : sont concernés les tarifs de location de la salle de Mérande, des jardins et les prix des concessions et columbarium au cimetière ainsi que les tarifs de l'eau. Aucun changement par rapport à l'exercice précédent. Accord à l'unanimité.

2-Tarifs cantine et garderie : la garderie reste à 50 centimes la demi-heure, alors que le prix des repas augmentera de 2,74% au 01/05 pour faire face à l'évolution du prix prestataire. Accord à l'unanimité.

3-Subventions aux associations 2024 : le montant total n'a pas été donné... je n'ai pu retenir que l'aide à l'école pour 2 500€ eu égard au débat qui s'est ouvert sur le non-versement d'une subvention aux Marcheurs de Montmélian !

4-Création de postes saisonniers : comme chaque année il faut couvrir le surcroît de travail sur la période 1^{er} juin-30 novembre. Pour l'instant une seule demande. Quel est le besoin ?

5-Taux d'imposition 2024 : sous prétexte que les finances de la Commune sont fortement impactées par les différentes hausses intervenues : énergie, salaires... il y a lieu de procéder à une augmentation de la fiscalité locale. Ainsi les taux du foncier bâti et non bâti progressent de 5% pour atteindre respectivement 25,63% et 83,13%. La taxe d'habitation sur les résidences secondaires augmente également de 5%. Les recettes fiscales 2024 atteindront 334 750€, une augmentation d'environ 14 000€. Accord à l'unanimité. Albinus, comme d'habitude on n'a pas parlé d'économies !

6-Approbation du compte administratif 2023 : Communal et eau en fonctionnement et investissements : Albinus, comme chaque année, seuls les chiffres globaux sont communiqués. Aucun détail, rien sur l'évolution sur 1 an, autant dire sans intérêt. Rassure-toi tu n'en sauras certainement pas plus dans le bulletin municipal puisqu'on mélange savamment le fonctionnement et l'investissement... Accord à l'unanimité.

7-Approbation des comptes de gestion : les comptes des services fiscaux et ceux de la Commune étant conformes ils sont adoptés à l'unanimité.

8-Budget 2024 : Communal et eau: pour le budget communal le fonctionnement s'équilibre en recettes et dépenses à **1 112 651€** et en investissement à **1 288 641€**. Là encore pas de détail, le fonctionnement semble en forte hausse ? Pourquoi ? Quant à l'investissement il a été rapidement évoqué la cantine/garderie de l'école... Pour le budget eau le fonctionnement s'équilibre à **312 625€** et l'investissement à **267 760€**. Accord à l'unanimité.

9-Ajout à l'ordre du jour-Dossier M.Ladiré : le Maire indique avoir reçu de l'étude de Maître Flavens une facture à régler. Ce ne serait pas la première fois. Il rappelle que la Commune est légataire universelle mais que les fonds de la succession sont chez le Notaire qui dispose d'une délibération du Conseil Municipal du 29/07/2005 l'autorisant à régler les factures inhérentes à cette succession...le feuillet continu.

La séance est levée à 20h00.

Des chiffres rapidement balancés à la volée, à peine audibles. Albinus, la gestion de la Commune n'a jamais fait l'objet de la transparence si souvent annoncée, mais je pense que nous sommes au contraire dans l'opacité la plus totale. Je te laisse seul juge.

Intervention de Mme Béatrice Magnin qui reproche au Maire de ne pas répondre à ses demandes écrites sur plusieurs points du dossier relatif aux futurs bâtiments qui devraient être construits à la place de la salle des fêtes (eaux pluviales, eaux usées, drains...). Le Maire coupe court en lui rappelant qu'elle a fait un recours.

Avant de clore cette courte lettre je voudrais te faire part d'une information que j'ai reçue. Elle concerne le dossier Entreprise Mouche/Commune d'Arbin. N'ayant pas la version des 2 parties, et pour cause, tu comprendras que j'utilise le conditionnel. Je te fais grâce de l'historique, je t'invite à relire mes lettres 170, 171, 175, 176 et 186. Le permis de construire n'a pas été accordé. J'ai fait une confusion entre avis favorable de construction et autorisation de permis de construire. Mea culpa. Le permis n'aurait pas été accordé car les futurs bâtiments se trouveraient sur des canalisations communales d'eau potable alimentant Montmélian d'une part et le local technique d'Arbin d'autre part, mais aussi sur des conduites d'eaux usées d'Arbin.

Tu saisis mieux pourquoi il y a litige ? L'acquéreur du terrain n'aurait pas été informé de toute cette « tuyauterie » ? Les documents du notaire ne seraient donc pas conformes à la réalité ? Certaines conduites passeraient sur une parcelle voisine construite ? Quelqu'un connaissait le problème pour refuser le permis de construire ? Les compensations demandées lors d'une réunion le 11 avril 2023 seraient-elles donc justifiées ? Qui a raison ? Voilà, encore, un dossier qui risque de s'éterniser. Ce nouveau bras de fer va avoir un certain coût et NOTRE ARGENT fout le camp !

A bientôt,

Ton ami Nicolas.

Mai 2024